

La CAPD s'ouvre en présence de Madame Henry, DASEN de l'Isère

Le sujet principal de cette commission est le mouvement départemental 2019 ainsi que les promotions à la hors-classe.

Approbation du CR /CAPD 22 Janvier 2019

Déclarations préalables des OS : l'ensemble des organisations syndicales est unanime pour s'insurger contre la disparition programmée des commissions paritaires. Si les OS ont déploré le temps contraint et les difficultés techniques du nouveau mouvement, elles ont tenu à saluer le travail méticuleux des services de la DSDEN 38.

Mme Henry, DASEN, remercie les services pour leur engagement et les délégués du personnel de leur participation active. Elle souligne l'importance de leur travail.

Les modifications apportées grâce au nouveau logiciel devraient être favorables aux personnels.

MOUVEMENT 2019

Les chiffres :

2180 participants (à peu près identique aux années précédents) dont **826 en mobilité obligatoire** (écran 2 à saisir).

1581 mutations obtenues, soit 71% des participants ; ils n'étaient que 41% l'an dernier.

Cas particuliers : 21 personnes n'ont pas muté car ces personnels sont en CLD et CLM sans avis de réintégration médical ou en mesure de carte.

72 postes restent vacants (direction, ASH, CPC et 100% réussite).

Taux de satisfaction des vœux : 25 % sur leur premier vœu, 50% des affectés ont obtenus des vœux entre 1 à 5. Ceci représente un progrès qui est à mettre au crédit du système d'affectation à partir d'un vœu de référence qui a été mis en place avec le nouveau logiciel.

Mobilité obligatoire : sur 826 personnels concernés, seuls 36 sont affectées dans le cadre de l'écran 2 (vœu infra), et pas forcément à titre définitif car certains postes labellisés ou à profil vacants sont proposés à titre provisoire. 125 ont été affectés d'office sur des supports restés vacants (l'an passé 126 donc à l'identique) dont 11 P.E.S. affectés à Pont de Chérury sur des postes 100% réussite (l'occupation effective du poste sera discutée en équipe pédagogique avec IEN).

Postes pour les collègues spécialisés ASH (CAPPEI) : sur 39 diplômés, 20 sont affectés en ASH. Les 19 sans affectation actuelle se verront proposer des postes ASH vacants. Ces affectations nous seront présentées lors du groupe de travail du 2 juillet (ajustements).

Situations SMS : les collègues en situation SMS auprès de l'administration pourront le cas échéant voir leur affectation revue et présentée le 2 juillet, en particulier les personnes affectées en dehors de leur vœu.

ATTENTION > Les **870 personnels nommés TS** vont recevoir ce vendredi 21 juin un message sur leur boîte professionnelle académique ; ce mail et lien qu'il contient, sont personnels et non transférables ; le lien permet de saisir en ligne leurs vœux comme titulaire de secteur.

L'administration a souligné que le mouvement 2019 s'effectuait en une seule phase et que seules les situations SMS seront retenues pour une révision d'affectation.

Cela pourra être problématique pour les personnels n'ayant pas assimilé les nouvelles règles, en particulier la différence entre zone géographique et zone infra et qui avaient des points de rapprochement de conjoints. Une explication supplémentaire pourrait être apportée l'an prochain.

Les résultats montrent que les affectations ont suivi les logiques des barèmes ; d'autre part les postes restant à pourvoir (écran 2) se situent logiquement sur les secteurs les moins demandés (Pont-de-Chéruy et Vienne).

Les nombreux postes de TS ont permis à beaucoup de collègues avec un petit barème d'obtenir un poste définitif sur l'agglomération. Cependant, cette situation est particulière cette année

Certains postes SEGPA ont été bloqués car réservés aux collègues en formation CAPPEI (2^e année).

D'autre part, 9 postes en établissement ASH (IME ou ITEP) sont restés vacants car ils sont réservés en priorité aux personnels diplômés CAPASH ou CAPPEI ; ils vont être proposés aux personnels se formant en lien avec l'IEN-ASH.

PROMOTION HORS-CLASSE

CONTESTATION HORS CLASSE 2018

2 sortes d'avis sont concernés :

- les avis délivrés pour le passage HC 2018 : aucune des 9 contestations n'a abouti
- les appréciations du 3^{ème} RDV PPCR : de même, aucune des 9 contestations n'a conduit à une révision de l'appréciation initialement retenue.

Contrairement à plusieurs départements, nous constatons donc qu'aucun avis n'est revu en Isère ; madame la DASEN dit suivre la réglementation et indique qu'elle en suivra l'évolution.

HORS CLASSE 2019

Cette année, 2089 collègues sont promouvables ; pour rappel, est promuable toute personne ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 9.

Suivant le cadrage national décliné au niveau académique, le pourcentage de promus approche les 15% ; 309 personnes vont être promues.

Les critères retenus en cas d'égalité de points pour la promotion hors-classe sont dans l'ordre : le barème, l'AGS dans le corps, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon et enfin la date de naissance.

On remarque beaucoup d'égalité de barème à 150 points du rang 194 au rang 378 (note identique).

Les promotions sont effectuées en 2 temps :

- 1^{ère} étape : il a été décidé de promouvoir les 193 premiers classés (strictement supérieur à 150 points).
- 2^{ème} étape : les personnes classées du rang 194 au rang 378 (barème à 150 points) ont été départagées par l'avis, la situation de retraitables, la prise en compte du service comme instituteur.

Parmi les personnels promus, 7 retraitables au premier septembre 2019 seront « invités » à rester en poste encore 1 an.

Le pourcentage femmes/hommes des promus est de 82%/18%, donc proche du ration F/H des PE du département.

Postes à profil à pourvoir

Les postes 100% réussite : il reste 7 postes à pourvoir ; 15 candidatures ont été reçues, 1 hors délai et 3 non recevables. 11 avis favorables ont été émis.

Les critères suivants pour départager les 11 candidats sont la continuité d'enseignement dans l'école, puis dans le réseau REP/REP+.

Stages MIN

Le nombre de départ en stage MIN a augmenté (41 départs) mais ne parvient pas à satisfaire l'ensemble des personnels en formation CAPPEI (eux-mêmes en augmentation).

Les enseignants spécialisés ou sur poste spécialisé et les PE qui accueillent des EBEP correspondant à leur demande ont été privilégiés.

Toutes les personnes n'ont pu être retenues, en particulier lorsque les collègues sont de la même école ; d'autre part, les capacités de remplacement ne sont pas suffisantes.

En ce qui concerne les stages traitant des troubles de l'autisme, une offre sur le prochain plan de formation sera faite.

Temps partiel

Outre les temps partiels de droit, les temps partiels ont été accordés aux personnels :

- De plus de 54 ans
- Avec enfant de moins de 8 ans
- En situation SMS avec avis favorable du médecin de prévention ou de l'assistante sociale.

Pour 4 personnes, une proposition de 75% au lieu de 50% a été faite.

L'administration souligne que le nombre d'accords est stable par rapport aux années précédentes mais que les demandes de mi-temps ont diminué au profit des 75%.

L'administration va recevoir le 26 juin en entretien 84 personnes et signifier le refus à leur demande.

Il y a des demandes en cours de traitement, notamment pour les PES en attente de titularisation et les inéats.

Les demandes de 80% n'ont pu être honorées car toutes sur la même période ; la méthode retenue pour l'application de cette quotité ne permet pas, une fois de plus et au grand regret du SE-Unsa, d'être efficiente !

Disponibilités

Parmi les demandes, 11 refus de demande de disponibilité pour convenances personnelles ont été prononcés.

Exeat/Ineat

Du fait de la dotation positive du département en personnel, et après plusieurs années de restriction, toutes les demandes d'exeat pour la rentrée 2019 ont été accordées (par principe) ! Mais pas d'ineat à ce jour. Aucune permutation n'apparaît possible pour l'instant.

